



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26039167***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

10 MARS 2026

Le Greffier

N° d'entreprise : **0476 934 053**

Nom

(en entier) : **FARINDOLA**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**Adresse complète du siège : **Rue de Gozée 640 - 6110 MONTIGNY-LE-TILLEUL****Objet de l'acte : Démission**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES
AU SIEGE SOCIAL EN DATE DU 1ER DECEMBRE 2025 :

Après délibération, l'assemblée générale approuve à l'unanimité, et avec effet immédiat :

- la démission de la SNC IMMO LYLO (0466.104.004) en tant qu'Administrateur de la SRL Farindola et de
Madame Chantal LURQUIN en tant que représentant permanent de la SNC IMMO LYLO
au sein de la SRL Farindola.

Décision avec effet immédiat et décharge lui est donnée.

Lyonel CNUDDÉ
Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).